



Conseil économique et social

Distr. générale
16 novembre 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Cinquième session

Bangkok, 14-16 décembre 2016

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Concrétiser la vision au moyen des initiatives régionales
existantes: statistiques relatives aux catastrophes**

Progrès accomplis en vue du développement d'un cadre statistique et d'orientations pour un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes

Note du secrétariat**

Résumé

Le présent document fait le point sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique en ce qui concerne l'établissement d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

Il contient des informations sur l'approche adoptée et les mesures prises pour élaborer un projet de cadre pour les statistiques relatives aux catastrophes permettant de conceptualiser et de structurer les études techniques approfondies sur la disponibilité des données et les possibilités de compiler des statistiques. Il met l'accent en particulier sur l'approche axée sur un vaste partenariat qui a été privilégiée lors des travaux, approche qui a permis d'assurer la pertinence des activités pour les demandes, existantes et nouvelles, en matière de statistiques relatives aux catastrophes et de tirer parti des compétences mondiales dans ce domaine.

Le présent document décrit dans les grandes lignes les décisions prises par le Groupe d'experts pour mener à bien ses travaux, notamment s'agissant de l'élaboration de lignes directrices en matière de statistique et des contributions aux initiatives de renforcement des statistiques aux fins du suivi des objectifs de développement convenus au plan international, tels qu'énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Le Comité de statistique est invité à prendre note des informations fournies et à offrir ses conseils et son appui pour la poursuite des travaux du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des statistiques en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030.

* E/ESCAP/CST(5)/L.1.

** La soumission tardive de la présente note s'explique par la nécessité de rendre compte des résultats de la quatrième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, qui s'est tenue les 5 et 6 octobre 2016 à Manille.

I. Introduction

1. Le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a été créé en 2014 en application de la résolution 70/2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Sa création résulte d'une série de débats d'orientation axés sur l'importance de la réduction des risques de catastrophe dans la prévention des catastrophes et l'atténuation des pertes humaines et économiques en cas de catastrophe. Les débats avaient fait ressortir la nécessité de disposer de données et de statistiques de meilleure qualité afin d'enrichir les données servant de fondement à toutes les phases de la gestion des catastrophes. Le Groupe d'experts a été chargé d'aider les États membres dans cette tâche en procédant à l'élaboration d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

2. La Commission a demandé que le Groupe d'experts soit composé de statisticiens et d'experts de la gestion des catastrophes, afin de disposer des compétences multidisciplinaires requises. Par ailleurs, étant donné la nécessité de collaborer étroitement à la fois avec les acteurs du secteur de la statistique et ceux de la gestion des catastrophes, le Groupe d'experts a été invité à rendre compte de ses progrès au Comité de la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'au Comité de statistique.

3. En 2016, la Commission a renouvelé le mandat du Groupe d'experts par la résolution 72/11, intitulée « Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international ». Cette résolution souligne plusieurs faits survenus récemment au plan international qui ont montré l'importance des travaux du Groupe d'experts ainsi que la nécessité d'assurer une collaboration étroite et une bonne cohérence avec les initiatives internationales connexes. Le contexte évoluant rapidement dans ce domaine, dans sa résolution 72/11, la Commission a décidé que le Groupe d'experts continuerait d'être chargé d'élaborer un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes et l'a prié de rendre compte des progrès accomplis dans l'application de ladite résolution à la soixante-quatorzième session de la Commission, prévue en 2018.

4. Le présent document fait brièvement état des progrès accomplis par le Groupe d'experts depuis la quatrième session du Comité de statistique. Le mandat du Groupe d'experts ayant été prorogé récemment, ce document décrit en particulier les faits nouveaux ayant trait à sa collaboration avec les autres organismes internationaux ainsi qu'à la complémentarité de ses travaux et de ceux desdits organismes, en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)². Compte tenu du thème central de la présente session du Comité, le document se penche également sur l'expérience du Groupe d'experts en matière de travaux multidisciplinaires, en vue de dégager des enseignements utiles quant aux initiatives de coopération régionale aux fins du renforcement de l'intégration des statistiques, notamment dans le contexte de la vision et du cadre d'action collectifs qui sont proposés³.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

³ E/ESCAP/CST(5)/1.

II. Progrès accomplis dans les travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

A. Activités du Groupe d'experts

5. Depuis sa création, le Groupe d'experts a tenu quatre réunions, qui ont été l'occasion d'examiner les résultats obtenus jusqu'alors, de faire le point sur les progrès accomplis et de décider de l'orientation de ses travaux. Entre ces réunions avec présence physique des participants, les activités d'ordre technique du Groupe d'experts n'ont cessé de progresser, les membres communiquant par voie électronique entre eux ainsi qu'avec la communauté internationale plus vaste des acteurs de la gestion de l'information sur les catastrophes. Les travaux techniques menés à l'échelon régional ont été complétés par des initiatives nationales, tout particulièrement celles menées par les quatre pays pilotes, à savoir le Bangladesh, les Fidji, l'Indonésie et les Philippines.

6. La période d'activité du Groupe d'experts a été marquée par l'adoption d'accords internationaux phares portant sur les objectifs de développement liés à la réduction des risques de catastrophe, en particulier le Cadre de Sendai et le Programme 2030. Le Groupe d'experts a bénéficié de ces initiatives, qui ont permis d'insuffler un nouvel élan à ses travaux et de former une communauté grandissante de partenaires internationaux.

7. On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des activités du Groupe d'experts et des faits nouveaux survenus au niveau international.

Tableau 1

Récapitulatif des activités du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, ainsi que des faits nouveaux survenus au niveau international (mai 2014-octobre 2016)

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Mai 2014	Résolution 70/2 de la Commission portant création du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
Octobre 2014	Première réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, tenue à Sendai (Japon) Accord sur la portée des travaux
Février 2015	Création de l'Équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe sur la mesure des phénomènes et catastrophes extrêmes
Mars 2015	Création du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable
Mars 2015	Premier rapport d'activité au Comité de statistique
Mars 2015	Deuxième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, tenue à Sendai (Japon) Débat sur les définitions des catastrophes et sur leurs effets directs et immédiats; accord concernant la réalisation d'études sur les pratiques actuelles des pays

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Mars 2015	Élaboration du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
Juin 2015	Création du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe (résolution 69/284 de l'Assemblée générale)
Septembre 2015	Rapport d'activité au Comité de la réduction des risques de catastrophe
Septembre 2015	Adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030
Octobre 2015	Troisième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, tenue à Bangkok Débat sur le projet de cadre statistique pour les statistiques relatives aux catastrophes; accord concernant la mise à l'essai du cadre
Novembre 2015	Séance d'information sur les travaux du Groupe d'experts à l'intention du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
Décembre 2015	Réunion technique des pays pilotes volontaires (Bangladesh, Fidji, Indonésie et Philippines)
Janvier 2016	Lancement de la page Web du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes (http://communities.unescap.org/asia-pacific-expert-group-disaster-related-statistics/)
Février 2016	Publication du treizième numéro de <i>Stats Brief: Developing Guidance for a Harmonized Basic Range of Disaster-related Statistics</i> (www.unescap.org/sites/default/files/Stats_Brief_Feb2016_Issue_13.pdf)
Mai 2016	Rapport à la Commission sur l'application de la résolution 70/2
Mai 2016	Adoption de la résolution 72/11 par la Commission
Octobre 2016	Quatrième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, tenue à Manille Examen des résultats des études pilotes; accord concernant l'élaboration de la version définitive du cadre statistique pour les statistiques relatives aux catastrophes et la mise au point de lignes directrices supplémentaires en matière de compilation

B. Progrès de fond

8. Comme cela est décrit en détail dans les précédents rapports d'activité⁴, lors de ses deux premières réunions, le Groupe d'experts a défini la portée et les modalités de ses travaux, en tenant compte des pratiques actuelles des pays et des difficultés auxquelles ils se heurtent, ainsi que de la demande de statistiques relatives aux catastrophes, aux niveaux national et international, et de l'évolution de cette demande.

9. Le Groupe d'experts est convenu de la portée de l'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes et a débattu des principes et des critères permettant de définir et de classer les catastrophes et les incidences humaines et socioéconomiques qui y sont associées. Il a été décidé que l'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes devait comprendre des séries chronologiques pour les statistiques sur lesquelles reposent les indicateurs visant à éclairer les politiques de réduction des risques de catastrophe, en commençant par les données fondamentales suivantes:

- a) Nombre de catastrophes (y compris leurs caractéristiques fondamentales, notamment la date, le type de risque et le lieu où elle s'est produite);
- b) Incidence directe des catastrophes;
- c) Activités d'intervention relatives à la réduction des risques de catastrophe (par exemple, les dépenses dans ce domaine).

10. Afin que les travaux du Groupe d'experts soient en phase avec les réalités de la région, il a en outre été décidé de réaliser une enquête visant à mieux cerner les informations sur les catastrophes dont on dispose actuellement et les pratiques en matière de collecte et de gestion de ces informations.

11. À sa troisième réunion, tenue à Bangkok en octobre 2015, le Groupe d'experts⁵ a examiné les résultats de l'enquête sur les pratiques actuelles, qui avait été réalisée auprès de ses membres. Il est ressorti du débat qu'il convenait de réaliser d'autres études plus approfondies sur la disponibilité des données nécessaires à l'établissement de statistiques de base sur les catastrophes.

12. Afin de structurer ces études, le Groupe d'experts a mis au point un projet de cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes⁶. Ce cadre a été utilisé pour élaborer une série de tableaux qui représentent l'ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, tel que convenu par les experts et préconisé par la Commission.

⁴ E/ESCAP/CST(4)/7; E/ESCAP/CDR(4)/4; et E/ESCAP/72/6.

⁵ Les conclusions des débats tenus à la troisième réunion du Groupe d'experts sont consignées dans le projet de cadre de statistiques relatives aux catastrophes, et non pas dans un rapport de réunion classique. Elles peuvent être consultées à l'adresse: http://communities.unescap.org/system/files/drsf_draft_7jan_0.pdf

⁶ Disponible à l'adresse: http://communities.unescap.org/system/files/drsf_draft_7jan_0.pdf

13. Cette série de tableaux a été établie en conformité avec la portée des études pilotes qui avait été définie, et était assortie d'une description détaillée du cadre de ces études pilotes. La description, ainsi que l'ensemble de tableaux, ont été examinés de manière approfondie par les membres du Groupe d'experts, ainsi que par un grand nombre d'autres experts et acteurs internationaux.

14. Quatre pays se sont portés volontaires pour mettre à l'essai ce cadre: le Bangladesh, les Fidji, l'Indonésie et les Philippines. À la suite de la tenue en décembre 2015 d'une réunion technique consacrée au contenu des travaux et à l'approche à privilégier, les études pilotes ont débuté, chacun des pays pilotes ayant opté pour une approche légèrement différente, en fonction des priorités nationales, de la disponibilité des données et d'autres capacités.

15. À sa quatrième réunion, tenue à Manille et accueillie par le Bureau philippin de statistique en octobre 2016, le Groupe d'experts⁷ a examiné les progrès accomplis et les conclusions et recommandations préliminaires des études pilotes, dont il est fait état dans le projet de rapport sur les études pilotes établi par le secrétariat⁸. Il s'est agi avant tout de repérer dans quels domaines la qualité des statistiques pourrait être améliorée grâce à l'élaboration, dans un esprit de coopération, d'orientations techniques relatives à la mesure. La réunion s'est tenue parallèlement à la treizième Convention nationale de la statistique, qui comportait des séances consacrées aux statistiques relatives aux catastrophes, à l'occasion desquelles les membres du Groupe d'experts ont présenté leurs travaux. Il est rendu compte des décisions issues de cette réunion dans la section II.F du présent document.

C. Faire progresser les activités au moyen de partenariats

16. Dans le cadre de ses activités, le Groupe d'experts a travaillé avec les acteurs et les groupes d'acteurs qui jouent un rôle dans la collecte d'informations relatives aux risques de catastrophe et le suivi de ces risques.

17. À sa quatrième et plus récente réunion, le Groupe d'experts a reçu des informations de la part du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes concernant le processus mondial pour le suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme 2030. Un représentant de l'Agence japonaise de coopération internationale, premier donateur bilatéral d'aide internationale pour la réduction des risques de catastrophe dans le monde, a présenté des informations sur les principaux faits nouveaux en matière de politique de réduction des risques de catastrophe et sur des études d'évaluation des indicateurs menées par le Japon.

18. Lors des réunions précédentes, les activités du Groupe d'experts ont bénéficié de la participation et des contributions de nombreux autres acteurs, y compris le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes; le Centre asiatique de prévention des catastrophes; l'Agence allemande de coopération internationale; l'Agence européenne pour l'environnement; le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes; l'Université Gadjah

⁷ Le procès-verbal de la réunion est disponible à l'adresse: http://communities.unescap.org/system/files/4thegm_minutes.pdf

⁸ Voir http://communities.unescap.org/system/files/report_of_the_first_round_of_study_of_pilot_implementation_sept_1.pdf

Mada (Indonésie); l'Observatoire des situations de déplacement interne; le Programme de recherche intégrée sur les risques de catastrophes naturelles; l'Agence japonaise de l'eau; le Centre commun de recherche de la Commission européenne; l'Organisation de coopération et de développement économiques; l'Université Tohoku (Japon); l'Université Trisakti (Indonésie); le Programme des Nations Unies pour le développement; la Commission économique pour l'Europe (CEE); la Division de statistique de l'ONU; l'Université de Dacca (Bangladesh); et la Banque mondiale.

19. Des experts de la plupart des organismes susmentionnés, ainsi que d'autres experts internationaux, suivent les communications électroniques du Groupe d'experts. En outre, un certain nombre de membres du Groupe d'experts font également partie du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe.

20. Des interactions étroites et des échanges d'information constants ont permis au Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes de s'assurer que ses activités tirent parti des actions combinées de l'ensemble des acteurs internationaux s'intéressant à l'information sur les catastrophes, et qu'elles y contribuent de manière pertinente, afin de renforcer la base de connaissances à l'appui des mesures politiques en la matière.

D. Équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe sur la mesure des phénomènes et catastrophes extrêmes

21. Le Groupe d'experts et l'Équipe spéciale de la CEE sur la mesure des phénomènes et catastrophes extrêmes partagent un intérêt commun pour les statistiques (plutôt que pour les données ou les indicateurs) relatives aux catastrophes. Depuis sa création en janvier 2015, l'Équipe spéciale accorde une attention particulière au rôle des bureaux nationaux de statistique dans la production et la diffusion de statistiques relatives aux catastrophes. Cet intérêt commun pour les statistiques rend la collaboration et la coordination entre ces deux organes particulièrement importantes. Le fait qu'ils bénéficient tous les deux des services de secrétariats de l'ONU, à savoir les secrétariats de deux commissions régionales des Nations Unies, leur offre la possibilité d'adopter des stratégies communes en vue d'obtenir la reconnaissance et l'approbation officielles de leurs résultats par la communauté statistique internationale.

22. Les deux organes travaillent en étroite collaboration et l'Équipe spéciale a fait figurer cette collaboration avec le Groupe d'experts dans son mandat⁹. Chacun participe aux réunions et consultations physiques et en ligne de l'autre. Des discussions récentes ont abouti à un accord entre les secrétariats en vue de renforcer la cohérence des activités des deux organes, de manière à ce que leurs actions respectives contribuent à l'obtention de résultats communs. Les documents d'orientation récemment établis (voir la section II.F) se prêtent parfaitement à la réalisation d'un produit commun, dont différents éléments ou sections pourraient être confiés à chacun des deux organes. Cette mise en cohérence fera l'objet de nouvelles discussions une fois que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe aura formulé des recommandations, en fonction desquelles l'Équipe spéciale est convenue d'adapter ses activités.

⁹ Document de la CEE: ECE/CES/BUR/2015/FEB/5.

E. Faire progresser les statistiques relatives aux catastrophes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

23. Parallèlement aux discussions du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes concernant la portée d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ont été établis. Ces deux organes ont examiné les indicateurs permettant de suivre, au niveau mondial, la réalisation des cibles définies dans le Cadre de Sendai et dans le Programme 2030. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur étant convenu de se conformer aux recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée s'agissant du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, une cohérence totale entre les deux cadres de suivi a été assurée en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux catastrophes.

24. En nouant très tôt des liens avec ces deux groupes internationaux et leurs secrétariats respectifs (le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et la Division de statistique de l'ONU), le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes a pu bénéficier de leurs compétences et de leurs produits, qui lui ont permis de mieux comprendre la demande croissante d'indicateurs de la part des responsables politiques. Le Groupe d'experts a ainsi pu en déduire certains éléments essentiels pour l'établissement d'un ensemble de statistiques de base pouvant être utilisées pour le calcul de ces indicateurs.

25. L'un des principaux obstacles à la production des indicateurs qui sont examinés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée est la nécessité de tenir compte de données issues de multiples sources et relevant de différents domaines de la statistique (démographique, social, économique ou environnemental, par exemple). Ainsi, les discussions et les produits du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes s'intéressent désormais principalement aux orientations permettant de déterminer: a) comment améliorer l'intégration des données existantes; et b) comment renforcer la cohérence entre les informations relatives aux catastrophes dont on dispose déjà et les normes internationales en matière de statistiques officielles, telles que les classifications utilisées pour les statistiques économiques et sociales.

26. Ainsi, la collaboration susmentionnée a été efficacement employée pour garantir la conception uniforme des produits et orientations fournis par le Groupe d'experts, qui peuvent ainsi contribuer directement au renforcement des capacités pour la production et la diffusion d'indicateurs relatifs aux catastrophes permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable.

27. Les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale en décembre 2016. Les activités sont donc entrées dans leur dernière phase, d'où l'intensification des échanges entre le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée, l'Équipe spéciale et le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes,

afin de veiller à ce que ce dernier poursuive l'élaboration des orientations statistiques nécessaires au suivi conformément aux recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée.

28. Grâce à la participation active et aux interventions des membres d'organes de la CEE et de la CESAP lors des sessions informelles et officielles, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée continuera d'œuvrer en ce sens à sa quatrième session officielle (Genève, 14 - 18 novembre 2016). À la session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée délibérera de la nécessité, à long terme, que la communauté statistique internationale, notamment le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, continue de mener des activités techniques s'agissant des normes statistiques existantes, notamment l'établissement de directives et de normes minimales pour les données et statistiques relatives aux catastrophes, dans le but de s'assurer que l'évaluation de la réalisation des cibles du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable respecte les mêmes normes de qualité et bénéficie des statistiques officielles.

F. Prochaines étapes: décisions prises par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes à sa quatrième session

29. Le principal résultat attendu du Groupe d'experts sera la formulation d'orientations statistiques pour un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes. Les documents d'orientation seront élaborés sur la base des études pilotes du Groupe d'experts, qui examinent la disponibilité, la qualité et l'utilisation actuelles des statistiques relatives aux catastrophes par les bureaux nationaux de statistique et les organismes nationaux de gestion des catastrophes.

30. Compte tenu de ce qui précède, à sa quatrième réunion, le Groupe d'experts a décidé de mener un examen plus approfondi des pratiques actuelles afin d'établir une liste des questions en suspens recensées lors des études pilotes. Cet examen serait destiné à recueillir les informations supplémentaires qu'on estime nécessaires pour l'établissement de documents d'orientation sur la production et la diffusion de statistiques relatives aux catastrophes. Les pays qui ont manifesté leur souhait d'apporter leur contribution figurent entre parenthèses dans la liste suivante recensant ces questions:

- a) Dépenses liées à la réduction des risques de catastrophe (Bangladesh, Fidji, Myanmar, Philippines);
- b) Incidences matérielles directes sur le plan physique (Bangladesh, Bhoutan);
- c) Incidences matérielles directes sur les infrastructures et/ou évaluation des pertes financières (Arménie, Bangladesh, Myanmar);
- d) Impacts sociaux (Bangladesh, Sri Lanka);
- e) Effets sur l'environnement (Fidji, Myanmar);
- f) Exposition aux risques (Indonésie);

- g) Catastrophes de faible ampleur et phénomènes à évolution lente (Azerbaïdjan, Bhoutan, Mongolie);
- h) Divergences des données, ventilation (Philippines);
- i) Mégadonnées (Philippines);
- j) Compréhension des risques (Indonésie, Myanmar, Philippines);
- k) Fréquence des aléas, changements climatiques (Mongolie).

31. Le Groupe d'experts a également décidé de poursuivre la collaboration bien établie avec le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée. Cette collaboration sera facilitée par une étroite interaction entre les secrétariats concernés et visera à recenser et à mener des activités complémentaires communes à la mise en œuvre du cadre de statistiques relatives aux catastrophes et au processus de suivi des indicateurs du Cadre de Sendai (et, par extension, des indicateurs relatifs aux catastrophes pour le cadre mondial de suivi des objectifs de développement durable). L'étroite coordination avec les autres groupes et processus, notamment l'Équipe spéciale de la CEE, se poursuivra également.

32. L'une des mesures à prendre par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes dans le cadre de ses activités futures consistera à adapter ses études des pratiques actuelles et l'élaboration de documents d'orientation aux recommandations finales du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée, qui devraient être formulées d'ici à la fin de 2016.

33. Le Groupe d'experts a défini une série d'étapes (tableau 2) en prévision de la présentation des résultats de ses activités à la Commission en mai 2018.

Tableau 2

Étapes pour le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes

<i>Calendrier</i>	<i>Étapes</i>
Octobre à décembre 2015	Établissement de la version définitive du rapport sur l'étude pilote Rapport au Comité de statistique à sa cinquième session
Janvier à septembre 2017	Examen des questions en suspens pour l'établissement de documents d'orientation en matière de statistique Compléter le cadre de statistiques relatives aux catastrophes par des principes méthodologiques de base et des exemples de bonnes pratiques Adaptation des activités, selon que de besoin, aux recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée
Septembre 2017 à mai 2018	Établissement de la version définitive, notamment après consultation internationale, des directives statistiques sur la production et la diffusion de statistiques relatives aux catastrophes Rapport au Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa cinquième session Rapport à la Commission à sa soixante-quatorzième session

34. Le Groupe d'experts a également décidé à sa quatrième réunion que ses activités seraient dirigées par une équipe nouvellement élue, comprenant les Philippines (présidence), le Bangladesh (vice-présidence) et la Mongolie (vice-présidence), puisque la République de Corée (présidence), l'Indonésie et le Japon (vice-présidences) étaient arrivés au terme de leur mandat de deux ans.

G. Conclusion

35. Il est important que les gouvernements et autres parties prenantes disposent de statistiques de bonne qualité et facilement accessibles sur les catastrophes pour prendre des décisions en toute connaissance de cause, en particulier à un moment où les pays de l'Asie et du Pacifique se trouvent de plus en plus exposés aux risques naturels.

36. Les actions menées jusqu'à présent par le Groupe d'experts montrent que l'établissement d'un système coordonné et intégré de statistiques relatives aux catastrophes permettra d'améliorer considérablement la qualité et l'efficacité de la collecte de telles statistiques. Des améliorations propres à accroître la coordination et l'intégration du système statistique sous-jacent seront essentielles pour renforcer les capacités des pays à répondre à la demande de statistiques relatives aux catastrophes aux fins de l'adoption de mesures politiques de réduction des risques de catastrophe au niveau national, ainsi qu'à répondre aux demandes croissantes de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement internationaux du Programme 2030 et du Cadre de Sendai. Cet éclairage est apporté par la participation active des bureaux nationaux de statistique et des organismes de gestion des catastrophes aux activités du Groupe d'experts. Il s'agit d'un enseignement important pour le renforcement des statistiques dans d'autres domaines transversaux.

37. Les premiers résultats obtenus par le Groupe d'experts, issus de débats et d'activités techniques aux niveaux régional et national, témoignent de la bonne collaboration intersectorielle et pluridisciplinaire à l'appui de l'établissement de statistiques en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les longues discussions menées au cours de la première année d'existence du Groupe d'experts en vue de parvenir à une compréhension commune et à un accord sur la portée et les modalités des activités à mener portent aujourd'hui leurs fruits, comme en témoignent la pertinence et l'utilité des résultats obtenus, ainsi que la participation accrue de différents acteurs à ces activités. Il s'agit d'un nouvel enseignement qui pourrait être utile pour d'autres initiatives qui demandent la participation de différentes communautés professionnelles et une collaboration entre les ministères d'exécution.

38. À la lumière des informations fournies dans le présent document, le Comité de statistique est invité à:

a) Donner des conseils et des orientations sur la manière dont le Groupe d'experts peut efficacement s'assurer de la progression constante de ses activités en vue de l'établissement d'un cadre statistique et d'orientations pour un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes;

b) Donner des conseils et des orientations sur la manière dont les enseignements tirés des activités du Groupe d'experts pourraient être utilisés pour faire progresser d'autres domaines de la statistique en faveur de la mise

en œuvre du Programme 2030. À cet égard, le Comité est invité à fournir des recommandations particulières sur l'établissement d'une collaboration propre à répondre à des questions thématiques transversales, s'agissant notamment des domaines d'action B et C qui figurent dans le projet de vision et de cadre d'action collectifs.
